



Lescar, le 30 juin 2026

Rue du Cdt. Garnuchot
Stade Municipal
64230 LESCAR

à

Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs
les membres de l'Association Lescarienne
de Tennis de Table

Tél. & Fax 05 59 81 15 02

alttlescar@sfr.fr

N/Réf. : 300626

Objet : Inscription 2026-2027 - Notice explicative

Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs,

Lors de notre assemblée générale du 13 juin 2026, nous vous avons fait part de l'augmentation à hauteur de 10 € du tarif des licences.

Vous trouverez donc la fiche d'inscription pour la saison sportive à venir qui prend en compte tous ces éléments.

Figurent ci-dessous quelques explications qui vous seront utiles pour remplir correctement votre inscription.

DOSSIER D'INSCRIPTION

LICENCIES MINEURS

- La fiche d'inscription 2026-2027 dûment complétée.
- La demande de licence 26.2
- L'auto questionnaire est rempli par le mineur
- Si l'auto-questionnaire comprend un oui, le certificat médical 26.9 est à faire compléter par le médecin.

LICENCIES MAJEURS

- La fiche d'inscription 2026-2027 dûment complétée.
- La demande de licence 26.2
- **Licenciés majeurs de 18 à 64 ans**

➤ **Les différents cas pour les licenciés majeurs de 18 à 64 ans**

- a. Présenter une attestation certifiant qu'il a complété un **Parcours de Prévention Santé (PPS)** valide pour la saison en cours. Pour obtenir cette attestation, l'adhérent devra avoir suivi de manière complète le module en ligne accessible sur son « espace Licencié ». Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.
- b. **Présenter, notamment s'il n'a pas pu ou souhaiter accéder au terme de son Parcours de Prévention Santé (PPS), un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence.** Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.
- c. L'adhérent ne présente aucun des documents indiqués ci-dessus. Dans ce cas, la mention « **Sans pratique sportive** » sera inscrite sur la licence. Le licencié ne pourra pas avoir de pratique sportive du tennis de table, ni à l'entraînement, ni en compétition. Ce cas est réservé aux non pratiquants tels que les accompagnateurs qui encadrent des équipes, aux dirigeants non-joueurs etc....

- **Licenciés de plus de 65 ans**

➤ **Les différents cas pour les licenciés de plus de 65 ans**

- a. Présenter un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence. Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition. Ce certificat sera valide jusqu'au prochain changement de catégorie d'âge Vétéran s'il est suivi de renouvellements continus **via l'attestation de suivi d'un Parcours de Prévention Santé (PPS)** décrite dans le cas b. Un certificat médical non renouvelé la saison suivante par l'attestation décrite en cas b, perd sa validité. Il faudra alors fournir un nouveau certificat médical datant de moins d'un an. Un même certificat médical ne peut pas être utilisé après un changement de catégorie d'âge avec l'attestation décrite en cas b.
- b. Présenter une attestation certifiant qu'il a complété un **Parcours de Prévention Santé (PPS)** valide pour la saison en cours. Pour obtenir cette attestation, l'adhérent devra avoir suivi de manière complète le module en ligne accessible sur son « espace Licencié » et avoir fourni lors de son accession à la catégorie Vétéran ou lors d'un changement de catégorie d'âge Vétéran, un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.** Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.

LE REGLEMENT

Le chèque doit être joint au dossier (celui-ci ne sera mis en compte qu'à partir du 1er septembre 2026)

Si vous souhaitez payer en plusieurs fois, cela est tout à fait possible.

Merci d'établir **tous** les chèques le jour de votre inscription avec les dates à laquelle vous souhaitez qu'ils soient prélevés.

En procédant ainsi, vous vous libérez de l'obligation du paiement et vous simplifiez ainsi la tâche des responsables qui auront tous les éléments en main dès l'inscription.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Tous les documents nécessaires à l'inscription doivent être envoyés au club avant le 15 août 2026

QUELQUES INFORMATIONS

La reprise du championnat est prévue **le 19 septembre 2026.**

- Le club **engage 9 équipes** pour la 1^{ère} phase 2026-2027 (cela représente entre **40 à 50 licenciés**).

La salle de tennis de table sera fermée du 12 juillet au 15 août inclus.

Les activités reprendront normalement à partir du lundi 24 août 2026 pour un stage de reprise jusqu'au 28 août. Les informations relatives aux entraînements vous seront données à ce moment-là. L'école de tennis de table reprendra, quant à elle avec, comme l'année dernière, l'accueil de tous les élèves nouveaux et anciens qui viendront dans un premier temps les mercredis 2 septembre et 9 septembre à partir de 14h30.

A partir du 9 septembre, les créneaux en fonction des niveaux seront mis en place.

Pour les joueurs potentiels du championnat par équipe Senior une feuille est jointe à ce courrier. Ils devront y répondre avant le 15 août 2026.

Je vous prie de croire Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs, en mes meilleurs sentiments sportifs, et vous souhaite de bonnes vacances.

Le Président de A. Lescarienne de Tennis de Table

Michel PETERS



tél. 05 59 81 15 02
alittlelscar@sfr.fr

Annexe 7

Saison 2026 – 2027

Feuille d'inscription

A retourner renseigné avant le 15/08/2026 à :

A.L. Tennis de Table
Rue du Cdt. GARNUCHOT
64230 LESCAR
Avec les documents joints

Nom :
Date de naissance :
Adresse :
Code postal :
Téléphone/mail du joueur majeur

Prénom :
:
Ville :
Renseignements pour les joueurs mineurs :
Portable du père :
Mail du père :
Portable de la mère :
Mail de la mère :

- Portable :
- E-mail :

Etablissement fréquenté :

Pour les écoliers, collégiens, lycéens, étudiants, enseignants et personnel travaillant dans des établissements d'enseignement.

Afin de bénéficier d'aide de la part de Comité d'Etablissement ou de Sponsor, merci de préciser

Entreprise où vous travaillez :
Entreprise où travaille le père :
Entreprise où travaille la mère :

Tarifs 2024–2025	Vétérans	Senior	Junior	Cadet	Minime	Benjamin	Poussin	Loisir Adulte
Cotisation annuelle	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	120 €	120 €	140 €
Participation en individuel	43.50 €	43.50 €	30 €	28 €	28 €	23 €	23 €	/
Remise								
Total à payer								

Remises : Par famille, –5 € à partir du 2^{ème} licencié.

- **Le bordereau de demande de licence rempli et complété par le médecin**
- **le chèque de règlement pour l'engagement à l'ordre de « A.L. – Tennis de table »**

Les chèques seront déposés en banque à partir du 1^{er} septembre 2026.

En s'inscrivant, le licencié ou ses représentants légaux autorise(nt), à titre gracieux l'association à diffuser des photos/vidéos du licencié sans restriction de supports ou domaine d'exploitation durant la saison sportive.

L'inscription de tout joueur en équipes ou aux individuels est un **engagement à respecter tout au long de la saison**. Le licencié doit écrire ci-dessous la ou les mentions suivantes :

« Je m'engage à jouer en équipe » et / ou « je m'engage à jouer en individuel »

Fait à , le / /2026

Signature obligatoire

(Pour les joueurs mineurs signatures du joueur et de ses parents)

R

Championnat par équipe

Saison 2026 -2027

Composition des équipes

La composition des équipes ne sera faite qu'en septembre, quand nous saurons qui jouera réellement dans notre association.

Les équipes de jeunes ne seront engagées que si un adulte en assure la responsabilité. Ce responsable n'est pas obligatoirement un joueur de l'équipe, ce peut même être un non joueur.

Les Capitaines

Les capitaines (et autres joueurs adultes ou juniors) sont priés de participer aux formations d'arbitrage et de juge arbitrage qui seront obligatoires dans chaque équipe. Les formations auront lieu durant la saison. Cela dure 2 à 4 **soirées à Biron de 18h30 à 21h00 le mercredi soir**. Les frais sont entièrement gratuits

De même nous recommandons d'effectuer la formation d'entraîneur départemental. Les frais sont pris en charge par l'association.

Les capitaines seront nommés par le bureau directeur après proposition des équipes ou après discussion avec les joueurs des équipes concernées.

Les frais de déplacements

Lors des déplacements conséquents et impliquant des frais importants, nous souhaitons **privilégier le principe du don comme moyen de remboursement**.

Le principe est le suivant :

1. Le donateur **payant des impôts** prend son véhicule pour emmener une équipe du club
2. Le donateur remplit une fiche de don correspondant à ces frais kilométriques (disponible au club)
3. Le club fournit une déclaration de réception de don
4. Le donateur remplit sur sa déclaration d'impôt le montant du don
5. Ce don permet une réduction fiscale de 66 % du montant du don

Comparativement à un remboursement direct du déplacement, le donateur fiscalisé **NE PERD PAS**

D'ARGENT car le taux kilométrique de remboursement direct est plus bas que le taux kilométrique du don. Il y a simplement un délai supplémentaire de remboursement lié à la réduction d'impôt.

Par contre **le club ne débourse pas d'argent**.

RENSEIGNEMENTS CHAMPIONNAT PAR EQUIPE

Nom :

Prénom :

Je m'engage à jouer en équipe et à être **présent au maximum** lors des rencontres de mon équipe.

Je préférerais jouer dans l'équipe : N3 R3 R3 R3 PR PR D1 D1 D1

Je ne **veux pas** jouer dans l'équipe :

Je suis candidat pour être responsable d'une équipe de jeunes⁽¹⁾

Je suis candidat pour être capitaine d'équipe

Je suis parent de joueur et accepte de faire deux transports par phase de l'équipe où joue mon enfant : Oui⁽¹⁾ / Non⁽¹⁾

Je **peux et je veux** assumer les transports de mon équipe sous forme de don à l'association.⁽²⁾

Je préfère jouer le samedi⁽¹⁾, le dimanche⁽¹⁾

Je ne **peux pas** jouer le samedi⁽¹⁾, le dimanche⁽¹⁾

J'ai des commentaires :

(1) Rayer la mention inutile

(2) voir le principe du don dans la fiche Championnat par équipe